

6 MAI

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le lundi 6 mai 2013 à 19 h 30 à la salle de l'école Albert-Morin, 10, 8^e Rang, Saint-Jean-de-Cherbourg.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Bergeron, maire
Madame Carolle St-Pierre, conseillère
Monsieur Jocelyn Vézina, conseiller
Madame Nathalie Bérubé, conseillère
Madame Danielle Saucier, conseillère
Monsieur Reynold Henley, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente madame Jacinthe Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire, Jocelyn Bergeron.

2013-05-046 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a fait lecture du projet d'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2013-05-047 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame NATHALIE BÉRUBÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013 avec la correction à la résolution 2013-04-042 : il est proposé par monsieur Jocelyn Vézina et non Bergeron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2013-05-048 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL AU 30 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur JOCELYN VÉZINA

et résolu à l'unanimité des conseillers :

6 MAI

QUE le Conseil de la municipalité approuve la liste informatique des chèques émis pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 2013 au montant de 27 898.49 \$ comme suit :

- ⇒ Comptes fournisseurs : 25 890.58 \$ numérotés consécutivement de 1016 à 1031 inclusivement ;
- ⇒ Salaires : 2 007.91 \$ numérotés consécutivement de 11186 à 11199 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2013-05-049 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur JOCELYN VÉZINA

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil de la municipalité approuve la liste informatique des comptes à payer au montant de 8 752.11 \$ et en autorise le paiement. Également autorisé pour paiement, factures du comptable # 0835706 au montant de 4 771.46 \$ et # 0835709 au montant de 459.90 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2013-05-050 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2012

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur JOCELYN VÉZINA

et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le Rapport financier 2012 de la municipalité préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2013-05-051 ADOPTION – REDDITION DE COMPTE AU MTQ – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 19 062\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 MAI

2013-05-052 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMROT DANS LE CADRE D'UNE RÉFLEXION STRATÉGIQUE VISANT LE RENFORCEMENT COLLECTIF

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont amorcé à l'automne 2012 une réflexion stratégique sur l'avenir du territoire et des municipalités selon les éléments suivants :

- Les compétences municipales;
- L'état des infrastructures et équipements;
- L'offre de services;
- L'état des finances municipales;
- La situation des ressources humaines dans les municipalités;
- La gouvernance avec notamment le recrutement des élu(e)s;
- La vision d'avenir pour le territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE cette réflexion doit également interpeller l'ensemble des élu(e)s, le personnel des municipalités et la population du territoire de la MRC, en lien avec les enjeux suivants :

- la capacité financière limitée face à l'augmentation des coûts et aux sources de revenus limités;
- la capacité d'assumer les responsabilités dévolues aux municipalités et l'offre de services;
- le maintien de la qualité et assurer le renouvellement des équipements et des infrastructures;
- les ressources humaines;
- la promotion de la relève municipale particulièrement pour les élections de novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la réflexion doit tenir compte de plusieurs paramètres sociaux économiques et de différents scénarios visant une analyse pour le renforcement collectif et l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il serait important pour les municipalités et pour la MRC de La Matanie, dans le cadre de leurs démarches de réflexions, de pouvoir s'appuyer sur des données financières, des statistiques et des scénarios et qu'à ces fins, le support du MAMROT pourrait s'avérer fort utile;

CONSIDÉRANT QUE la réalité du territoire de la MRC de La Matanie et les défis à relever en terme : d'occupation du territoire, de valorisation de la fonction d'élu municipal et de relève, de finance et de compétences municipales, de ressources humaines, d'offre de services, de responsabilités, d'infrastructures et d'équipements, sont similaires à ceux de plusieurs MRC à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la démarche exploratoire qui serait initiée sur le territoire de la MRC de La Matanie, avec la participation et le support du MAMROT, pourrait être un projet pilote intéressant et un nouveau modèle exportable;

CONSIDÉRANT QUE la démarche ne devant pas forcément viser des actions immédiates, pourrait susciter davantage la réflexion de la collectivité et le cheminement vers des scénarios visant la consolidation des communautés et des institutions locales, le renforcement collectif et l'occupation dynamique du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : madame DANIELLE SAUCIER

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg est d'avis qu'il y a lieu de collaborer et de s'engager à la démarche de réflexion et à une étude visant le renforcement collectif, la consolidation des communautés et institutions locales, la complémentarité rurale/urbaine et l'occupation dynamique du territoire;

QUE Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg considère que l'aide financière du MAMROT est requise pour le financement d'un mandat à un consultant permettant ainsi de pouvoir s'appuyer sur des données financières, des

6 MAI

statistiques et des scénarios préliminaires qui pourront guider les conseils municipaux dans leurs décisions;

QUE le Conseil municipal mandate la MRC de La Matanie pour faire la démarche auprès du MAMROT pour l'obtention du support et de l'aide financière du MAMROT à ces fins;

QUE copie de la résolution soit également transmise à monsieur Pascal Bérubé, député et ministre responsable de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2013-05-053 APPUI POUR UNE ÉTUDE SUR LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

CONSIDÉRANT la réforme de l'assurance-emploi mise en application par le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées à l'assurance-emploi dans le cadre de cette réforme auront des répercussions sur un grand nombre d'industries et de travailleurs au Canada;

CONSIDÉRANT que des membres du *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées* demandent depuis un an qu'une étude sur les changements apportés à l'assurance-emploi soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg demande aux membres du *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées* d'appuyer la motion qui sera présentée par des membres de ce même comité et dont le texte sera le suivant :

« **Que** le *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées* entreprenne une étude, dans toutes les régions du Canada, sur les changements au système d'assurance-emploi et leurs répercussions sur les industries et les travailleurs qui sont directement affectés et que cette étude débute dans les plus brefs délais ».

QUE cette résolution soit transmise à madame Caroline Bosc, greffière du Comité HUMA, à madame Kellie Leitch, députée de Simcoe—Grey et membre du Comité permanent HUMA et à monsieur François Lapointe, député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-Du-Loup et membre du Comité permanent HUMA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

INFORMATIONS

- Consultation du Plan général d'aménagement forestier (PGAF) des terres publiques intramunicipales (TPI) pour la période 2013-2014 du 22 avril au 8 juin 2013.
- Copie du projet de règlement numéro 198-10-2013 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Matanie et résolution relative au délai durant lequel les municipalités peuvent se prononcer sur la modification.
- Rapport annuel 2012 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).
- Vente d'une camionnette à l'aéroport régional de Mont-Joli.
- Location gratuite d'un kiosque corporatif lors d'événements publics par Verreault navigation.

6 MAI

2013-05-054 SERVICE D'URBANISME – TRAITEMENT ET ÉMISSION DES PERMIS

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'à compter de 2013, le traitement et l'émission de toutes les demandes de permis (construction, rénovation ou autres) pour la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg soient confiés à la MRC de la Matanie ;

QU'un avis soit émis à la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**DOSSIER « BÂTIMENT MUNICIPAUX »**

Une rencontre aura lieu le 13 mai prochain avec l'ingénieur monsieur Lemieux.

2013-05-055 AUTORISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur JOCELYN VÉZINA

et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le nivelage des routes de la municipalité par la compagnie Jasmin et Régis Imbeault inc. lorsque la température le permettra.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**2013-05-056 EMPLOYÉ MUNICIPAL – ENGAGEMENT À TEMPS PLEIN**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'engager l'employé municipal à temps plein, 40 h par semaine, à compter du 6 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**QUESTIONS DIVERSES****2013-05-057 PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGER D'AIR » DE L'AQLPA**

CONSIDÉRANT QUE les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme ;

CONSIDÉRANT QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal ;

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise

jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaies et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage ;

6 MAI

CONSIDÉRANT QUE ce programme se déroule en deux phases ;

CONSIDÉRANT QUE la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2 500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité ;

CONSIDÉRANT QUE la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame NATHALIE BÉRUBÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 10 poêles remplacés par année budgétaire.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Jacinthe Imbeault, est autorisée à signer, au nom de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, l'entente à intervenir avec l'AQLPA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire et les élus répondent aux questions du public.

2013-05-058 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE lever la présente séance à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

JOCELYN BERGERON
Maire

JACINTHE IMBEAULT, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jocelyn Bergeron, maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Jocelyn Bergeron, maire